

Fonds distinct de dividendes IG/CV

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

APERÇU DU FONDS : Fonds distincts d'IG Gestion de patrimoine

BREF APERÇU

Tous les renseignements en date du 31 décembre 2022

Date d'offre initiale du fonds : **Février 1999**

Gestionnaire : **Société de gestion d'investissement I.G. Itée**

Valeur totale du fonds (en milliers) : **43 216 \$**

Rotation du portefeuille : **s. o.**

GARANTIES DE LA POLICE	RFG (%)*	VL (\$) **	UC ***
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 % Garantie applicable à l'échéance de 100 % et garantie maximale applicable à la prestation de décès de 100 % ****	3,00	30,49	1 417 268

* RFG – Ratio des frais de gestion (%)

** VL – Valeur liquidative (\$)

*** UC – Unités en circulation

**** Depuis novembre 2009, la garantie applicable à l'échéance de 100 % et la garantie maximale applicable à la prestation de décès de 100 %, qui portent aussi le nom d'avantages garantis améliorés, ne se sont plus offertes. Les polices assorties d'avantages garantis améliorés continuent d'être en vigueur jusqu'à ce que ces garanties soient annulées par le propriétaire de la police ou jusqu'à leur cessation au titre du contrat.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

À l'heure actuelle, ce fonds investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe par l'intermédiaire du Fonds de dividendes IG Mackenzie.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS	% DE L'ACTIF
1. Fonds international de dividendes Mackenzie	7,2 %
2. Banque Royale du Canada	4,5 %
3. La Banque Toronto-Dominion	3,2 %
4. Banque de Montréal	2,3 %
5. Financière Sun Life inc.	2,0 %
6. Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée	1,9 %
7. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,7 %
8. Société Financière Manuvie	1,6 %
9. Intact Corporation financière	1,5 %
10. La Banque de Nouvelle-Écosse	1,5 %
TOTAL DES PLACEMENTS	1

Les dix principaux placements représentent 27,4 % du Fonds.

RÉPARTITION DES PLACEMENTS



SEGMENT	% DE L'ACTIF
● Actions	82,9 %
● Obligations	15,5 %
● Autres éléments d'actif (de passif)	0,9 %
● Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6 %
● Obligations positions vendeur sur contrats à terme standardisés	0,1 %

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Ce fonds s'adresse à toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire avoir accès à des titres à revenu fixe et à des titres de participation, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Puisque le fonds sous-jacent investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

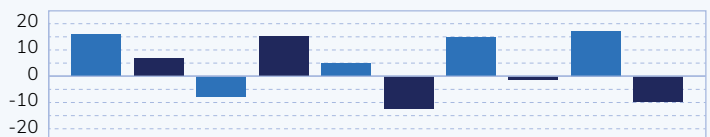
Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des dix dernières années. Il s'agit du rendement après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. Aussi, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale personnelle.

RENDEMENT MOYEN

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans disposerait d'un placement d'une valeur de 1 438 \$ au 31 décembre 2022, ce qui représente un taux de rendement annuel composé d'environ 3,7 %.

RENDEMENTS ANNUELS (%)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des dix dernières années pour un propriétaire de police. On note six années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et quatre années au cours desquelles la valeur a diminué durant la période de dix ans.



QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

FAIBLE	FAIBLE À MODÉRÉ	MODÉRÉ	MODÉRÉ À ÉLEVÉ	ÉLEVÉ
--------	------------------------	--------	----------------	-------

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique Risques liés aux fonds de la notice explicative pour de plus amples renseignements.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend aussi les frais d'assurance pour la garantie choisie, mais exclut le coût des options de garantie améliorées. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

L'option de frais d'acquisition suivante s'appliquera. Pour plus de précisions, veuillez consulter la notice explicative et discuter de ce point avec votre conseiller.

FRAIS D'ACQUISITION

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	FONCTIONNEMENT
Option avec frais d'acquisition reportés (FAR)	Pour les cotisations effectuées avant le 1 ^{er} janvier 2017, si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 4,5 % moins de 2 ans, vous payez 4,25 % moins de 3 ans, vous payez 3,90 % moins de 4 ans, vous payez 3,50 % moins de 5 ans, vous payez 3,00 % moins de 6 ans, vous payez 2,35 % moins de 7 ans, vous payez 1,5 % après 7ans, vous payez 0,00 %	Pour les cotisations effectuées avant le 1 ^{er} janvier 2017 : <ul style="list-style-type: none">• Si vous achetez des titres du fonds assortis de l'option sans frais, IG Gestion de patrimoine pourrait verser à votre conseiller une prime de vente pouvant atteindre 2,50 %. IG Gestion de patrimoine pourra verser à votre conseiller un montant supplémentaire pouvant atteindre 40 % de la prime de vente si ce dernier compte moins de quatre années de service.• Les FAR ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant que vous retirez. Tous les FAR que vous versez sont remis à IG Gestion de patrimoine.• Le calendrier des FAR est établi selon la date à laquelle vous avez investi la prime.• Chaque année, vous pouvez faire racheter une partie de vos unités, sans payer de frais de rachat anticipé.<ul style="list-style-type: none">– Dans le cas de RCF, il est de 10 % de la valeur marchande de vos unités.– Dans le cas des FRF, il est de 20 % de la valeur marchande de vos unités. Pour les cotisations effectuées après le 1 ^{er} janvier 2017, les frais de rachat ne s'appliquent pas.

FRAIS PERMANENTS DU FONDS

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend aussi les frais d'assurance pour la garantie choisie, mais exclut le coût des options de garantie améliorées. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat d'assurance.

Les polices assorties d'avantages garantis améliorés sont assujetties aux frais y afférents. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

GARANTIES DE LA POLICE	TAUX ANNUEL DU RFG EN POURCENTAGE DE LA VALEUR DU FONDS	FRAIS LIÉS AUX AVANTAGES GARANTIS AMÉLIORÉS
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 %	3,00	–
Garantie applicable à l'échéance de 100 % et garantie maximale applicable à la prestation de décès de 100 %	3,00	0,40%

COMMISSION DE SUIVI

IG Gestion de patrimoine verse la commission de suivi à votre conseiller, à partir des honoraires reçus du fonds en contrepartie des services qui vous sont fournis, tant que vous détenez des unités du fonds. Fondée sur la valeur de vos placements, la commission de suivi correspond à ce qui suit :

- Jusqu'à concurrence de 0,34 % par année.

Si votre conseiller compte plus de quatre années de service, il pourrait recevoir un montant annuel supplémentaire pouvant atteindre 0,09 %.

AUTRES FRAIS

Il se peut que vous ayez d'autres frais à payer.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds. Ces frais sont remis au fonds.

QUE SE PASSE-T-IL SI JE CHANGE D'IDÉE?

Vous pouvez changer d'idée et annuler la police de fonds distinct ou toute prime subséquente versée à l'égard de la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première de ces éventualités : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande d'annulation doit être faite par écrit, soit par courriel, par télécopie ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime annulée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande, si la valeur a diminué. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition que vous avez payés.

RENSEIGNEMENTS

L'Aperçu du fonds ne contient pas nécessairement tous les renseignements qu'il vous faut. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

Au Québec :
IG Gestion de patrimoine
2001, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 2000
Montréal (Québec) H3A 2A6
1 800 661-4578
www.ig.ca

Ailleurs au Canada :
447, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5
1 888 746-6344